

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4517

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Aménagement de la Maison du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune de Bron

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4517**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon - Aménagement de la Maison du projet - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune de Bron**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, en partenariat étroit avec la Commune de Bron, porte l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon contractualisée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre d'une convention signée le 21 février 2008. Il s'agit d'un des plus importants sites de copropriétés dégradées de l'agglomération.

Si le quartier paraît bien doté en équipements publics, ces derniers sont dispersés, souvent inadaptés et souffrent d'un manque de visibilité. C'est la raison pour laquelle, outre une intervention lourde sur les copropriétés et les espaces publics, le programme de renouvellement urbain comprend un important programme d'équipements publics. L'enjeu est d'organiser une véritable centralité de quartier autour d'un pôle de commerces et de services publics, notamment avec l'opération de restructuration du centre commercial portée par l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux (EPARECA).

L'équipe projet, co-mandatée par la Communauté urbaine, la Commune de Bron et l'Etat, est en charge de la mise en œuvre de l'ORU inscrit dans le contrat de cohésion urbaine et sociale (CUCS). Pour assurer son rôle d'information et d'accueil des habitants, l'équipe projet est installée au cœur du quartier dans une maison privée, louée par la commune qui fait office de maison de projet. Si elle a une situation centrale, cette maison est isolée et inadaptée pour assurer l'accueil du public dans de bonnes conditions et doit être démolie dans le cadre de l'ORU.

Dans le cadre de son intervention sur le centre commercial Terrailon, l'Epareca a totalement reconverti les locaux d'un ancien supermarché pour en faire un pôle de services qui sera composé d'une agence de la Poste et, pour le compte de la commune, des locaux d'une annexe de la médiathèque, de l'espace emploi, du Pimms et de la Maison du projet. Cette opération intégrée permet d'accueillir dans des locaux adaptés et de qualité des services existants et nouveaux (point lecture et pôle collectivité de la médiathèque). L'opération d'aménagement de la Maison du projet est inscrite dans la convention ANRU.

Au sein du pôle de services publics, d'une surface totale de 1 152 mètres carrés, 311 mètres carrés sont dédiés à la Maison du projet. Sur un coût total du pôle de 2 388 838 € TTC, 599 092 € HT, soit 716 514 € TTC, correspondent à la Maison du projet.

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 32 % du montant HT correspondant à l'aménagement de la Maison du projet, soit 193 333 €. Elle intervient avec la Commune de Bron, le Département et l'ANRU.

Le plan de financement de la Maison du projet est le suivant :

- Commune de Bron :	279 018 €
- Département du Rhône :	78 181 €
- Communauté urbaine de Lyon :	193 333 €
- ANRU :	48 560 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17- Politique de la ville pour un montant de 193 333 € en dépenses à la charge du budget principal, à prévoir en 2014, sur l'opération n° 0P17O2911.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 193 333 € au profit de la Commune de Bron dans le cadre de l'aménagement de la Maison du projet de l'ORU Terraillon à Bron,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Bron définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 204 141 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.